**Compte rendu de la réunion plénière du CODEV
 du Civraisien en Poitou.**

**Le vendredi 2 décembre 2022 s’est tenue la réunion plénière du CODEV.
L’assemblée était reçue par M. Jean-Michel Mercier, Maire de La Chapelle Bâton.**

**Présents :**

MMES. Hélène BOUT, Marie-Christine MATHIEU, Elisabeth BONNEAU

MM. François ALAMICHEL, Dominique CARPENTIER, François-Marie POIRAULT, Daniel WILLEMIN, Louis SURREAUX

**Excusés :**

Blandine TROUVILLE, François Xavier COUTURIER, Cécile DAIGUEMORTE MAUDUIT, Jean Pierre DELAITRE, Florence LOUIS, Bernadette MESRINE, Wilfried PARADOT,

**Ouverture de la réunion à 19h**

**Retour sur la dernière réunion à Sommières.**

François ALAMICHEL fait état de la réunion qui s’est tenue le 21 novembre dernier à Sommières et qui réunissait des membres du CODEV ainsi que les élus communautaires en charge des relations avec le CODEV. Cette réunion a permis aux membres du CODEV d’exprimer leur regret de s’être vu refuser la parole, par le Président, lors d’une réunion communautaire. Le CODEV a également fait part de sa déception de n’avoir reçu à ce jour aucune saisine de la part du Président, après 4 années d’existence. Les élus présents, MMS MERCIER et LECAMP ont reçu ces doléances avec attention. M. F. SOUCHAUD, Directeur Général Adjoint de la Communauté de Communes propose de mettre des moyens à la disposition du CODEV afin que ce dernier puisse obtenir une aide technique lors de la réalisation de ses travaux.

**Effectifs et sièges vacants au CODEV.**

Beaucoup de membres se sont excusés ce jour pour la réunion plénière. Le CODEV compte à ce jour 26 membres sur les 29 qui devraient y siéger. Trois places sont vacantes. Valérie KASTLER va se retirer pour cause d’incompatibilité professionnelle puisqu’elle vient d’être salariée par la Communauté de Communes. Mme FOUGERET n’est venue qu’une seule fois à une réunion d’accueil et de présentation du CODEV aux nouveaux membres. Et M. Pierre ROLAND-GOSSELIN souhaite également se retirer. En juin, le CODEV a reçu la candidature de Mme BIARNAIS de St Pierre d’Exideuil. La commission qui l’a examinée l’a jugée favorable. Mme BIARNAIS sera nommée en janvier 2023.

**Réunion à Civray ce même soir.**

Ce soir même se tenait une réunion à Civray, en présence du Préfet de la Vienne et de l’ARS. Cette réunion avait pour sujet de traiter des questions d’accès à la santé sur le territoire. Le CODEV aurait apprécié d’y être convié. Certains ont le sentiment d’être soit mis à l’écart, soit qu’il s’agit encore d’un dysfonctionnement de la CCCP.

**Renouvellement des coordonnateurs.**

Hélène BOUT avait émis le souhait de laisser sa place de coordonnatrice du CODEV dès mai 2022. Son mandat lui avait été maintenu faute de candidature à ce moment-là. Mme BOUT renouvelle son souhait de vouloir laisser sa place de coordonnatrice mais assure qu’elle reste membre du CODEV. M. ALAMICHEL souhaite rester coordonnateur. Si la parité avait été souhaitée et qu’elle reste l’idéal de tous les membres, force est de constater que ce principe ne pourra pas être maintenu. M. Dominique CARPENTIER avait fait état de sa candidature depuis quelques semaines. Puisque personne ne demande de vote à bulletins secrets, les deux candidats sont élus par consensus

**Travaux des commissions.**

**Environnement**

Pierre ROLAND-GOSSELIN était responsable de la commission. Constituée de 12 membres, elle reste difficile à faire fonctionner. Une personne a sensiblement monopolisé la parole lors d’un débat sensible. De ce fait, M. ROLAND-GOSSELIN a souhaité démissionner.

**Culture, sport et vie associative**

Pilotée par Cécile DAIGUEMORTE-MAUDUIT, cette dernière souhaite continuer à s’investir dans la commission mais ne souhaite plus en être la responsable pour des raisons de santé. La commission a travaillé sur un état des lieux des associations de toute la CCCP. Elle en recense plus de 800 et a opérée un important travail de catégorisation, travail envié par les élus de la CCCP. De ce travail ressort le nombre important d’associations toujours déclarées en activité alors que la CCCP n’en connaissait qu’une soixantaine. Ce travail a également permis de mettre en évidence des associations dont l’existence administrative n’est pas avérée en sous-préfecture

**Enfance jeunesse**

Dominique CARPENTIER fait état des travaux menés par la commission qu’il pilote. Cette dernière s’est livrée à un état des lieux des structures d’accueil et des offres de services destinés à l’enfance sur toute la communauté de communes afin d’obtenir une image représentative du territoire. Une réunion de synthèse est prévue prochainement à l’issue de laquelle il sera décidé des travaux à envisager – saisine ou auto saisine. Les membres de cette commission se posent des questions sur la vie de ces associations et de la transversalité d’associations œuvrant pour des buts similaires. Il est dit que la commission communautaire chargée de la vie associative devrait proposer de futures « assises » des associations de la CCCP pour essayer d’engager des associations similaires à travailler ensemble. Il nous semble en effet que la CCCP manque de vision globale de son territoire sur ce sujet.

**Activités Economiques**

Commission pilotée par Valérie Kastler. Il semble que cette commission ait des difficultés à trouver un fonctionnement et des champs d’action. Il n’y a pas de projet réel. Cette commission doit-elle continuer d’exister ou doit-elle intégrer la commission Environnement ?

**Lien social**

Pilotée par Pierre ROLAND-GOSSELIN et Bernadette MESRINE. Suite à la démission de M. ROLAND-GOSSELIN, Mme MESRINE ne souhaite pas piloter seule cette commission.

Suite à ces comptes rendus des commissions, les coordonnateurs proposent d’envoyer prochainement des « framadate » pour sonder les membres et déterminer des dates afin de réunir les commissions sans pilote. Aussi, il sera bon de remettre tout à plat et de redéfinir une feuille de route avant la nomination de deux nouveaux pilotes desdites commissions.

**Renouvellement des membres du CODEV.**

François ALAMICHEL avait proposé un renouvellement par tiers sortant sur le modèle associatif afin d’éviter les départs importants ; soit 2024, 2026, 2028. Par conséquent, 10 membres seraient sortants tous les deux ans. Étant donné le peu de membres ce soir-là, cette décision est remise ultérieurement.

**Règlement intérieur**

Les coordonnateurs proposent qu’une commission soit momentanément formée pour s’emparer de la rédaction d’un règlement intérieur du CODEV. Ce règlement devra statuer sur la durée des mandats des coordonnateurs, de la question des incompatibilités pour siéger au CODEV, ou de la durée des nominations et des renouvellements.

**La réunion est close à 21h**

Le Maire de La Chapelle-Bâton et deux adjoints nous ont offert un dîner cuisiné par leurs soins.